

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15/09/2023

Date d'affichage

21/09/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 19 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, SAINT MLEUX Xavier

ABSENTS : Néant

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à BERTAUX Delphine, ISAMBARD Albert donne pouvoir à Séverine LEGOUT

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 05-10-2023 – Désignation d'un représentant - Copil Schéma Directeur des Équipements Sportifs

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier en date du 29 aout dernier de la part de la Communauté de Communes sollicitant la désignation d'un représentant municipal au comité de pilotage « Schéma Directeur des Équipements Sportifs ».

Le conseil communautaire lors de sa séance du 11 juillet dernier a validé le ce schéma et a retenu, sur la base du travail réalisé, 5 grands principes :

- 1) Doter chaque commune d'une offre d'équipements de base permettant de proposer des espaces de pratiques aux habitants et notamment aux plus jeunes
- 2) Doter chaque bassin de vie d'un équipement sportif couvert afin de mailler le territoire en offre couverte
- 3) Centraliser les équipements structurants dans les communes disposant d'établissements scolaires et d'une offre fédérale déjà en place permettant de maximiser l'utilisation de l'installation
- 4) Aller vers les pratiquants en proposant des animations et des installations sportives itinérantes afin de lever les freins liés à la mobilité des habitants
- 5) Identifier et aménager des sentiers de marche/running et des voies navigables afin d'encourager la pratique tout en valorisant le territoire

La transcription opérationnelle de ces principes sera réalisée par le Comité de Pilotage « Schéma Directeur des Équipements Sportifs » qui regroupera :

- Le Président de la Communauté de Communes
- Les Vices Présidents au Sport, aux Finances et aux Travaux
- D'un élu de chacune des communes du territoire, désigné par les conseils municipaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de procéder, par vote à main levée, à la désignation du représentant du conseil au sein du Copil « Schéma Directeur des Équipements Sportifs »

Désigne Guy Le Gonidec comme étant représentant du conseil municipal au sein du Copil « Schéma Directeur des Équipements Sportifs »

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

